

ner à la loi sa mesure et sa portée. Eh bien ! dans la question qui nous occupe, ce fait indéniable, parce qu'il est constaté sur les rôles de l'Etat, c'est qu'il existe, en France, une immense majorité de pères de famille qui demandent le baptême de leurs enfants, qui leur font faire la première communion, qui les élèvent dans la religion catholique.

" Cette situation légale du pays au point de vue religieux, la contestez-vous ? Vous la contestez si peu, qu'à la page 154 du rapport de la Commission, je lis qu'il y a en France 69,381 écoles catholiques, contre 1,535 protestantes et 83 israélites.

" A des écoles que vous-mêmes qualifiez de catholiques, il faut des maîtres catholiques comme elles, ou bien vous blesseriez tous les droits.

" J'ajoute, Messieurs, que vous blesseriez le caractère de l'instituteur ; car, pour peu que cet homme ait de loyauté, d'honneur, de délicatesse, — et il en a, — il ne consentira jamais à faire l'éducation d'enfants appartenant à un culte différent du sien.

" Sans doute, je le sais bien, il y a des logiciens à outrance qui vont jusqu'à prétendre qu'il suffit de la présence d'un seul enfant dissident pour priver ses condisciples du bénéfice de l'instruction religieuse. Mais, Messieurs, veuillez donc bien réfléchir aux conséquences d'une telle théorie : armé de ce prétendu droit, tel père de famille viendra dire à l'instituteur : Je n'entends pas que vous parliez de l'âme spirituelle devant mon enfant, car je suis matérialiste et vous blesseriez ma liberté de conscience. Tel autre lui dira : Je ne veux pas que vous enseigniez à mon enfant la légitimité de la propriété individuelle... car je suis collectiviste, je suis socialiste de l'école de Proudhon ou de Karl Marx, et pour moi la propriété individuelle, c'est le vol... Un troisième pourra lui dire : Gardez-vous d'inculquer à mon enfant la théorie du libre arbitre et de la responsabilité morale, car je suis fataliste et je ne veux pas que vous incliniez dans un sens contraire cette jeune intelligence que je confie à vos soins.

" Une fois engagés dans cette voie, où allez-vous vous arrêter, et que pourra-t-il bien rester du programme de l'instituteur, si, sous prétexte de liberté de conscience, chaque père de famille peut venir diminuer d'une vérité la somme totale des matières de l'enseignement ?

" Vous voulez nous rassurer en disant que dans l'école, telle que vous la concevez, on se renfermera dans une stricte neutralité ; que l'on ne parlera ni pour ni contre la religion, que l'on se contentera de se taire sur l'Eglise, sur le Christ, sur l'Evangile et sur Dieu lui-même, car vous allez jusque-là, M. le Rapporteur de la Commission.

" Eh bien, je vous demande si pareille neutralité pourra subsister quelque part ? Sera-t-il possible à un instituteur quelconque de rayer Dieu de son enseignement ? Et le voudrait-il, quel moyen d'écarter un nom que l'enfant a sur les lèvres et dans le cœur, qu'il mêle à tout instinctivement, qu'il retrouve partout, qui lui apparaît à chaque page de ses livres de lecture ?

" Ces livres où l'enfant apprend à lire, et où il est question sans cesse de Dieu, du Christ, de l'Evangile, allez-vous les bannir de toutes les écoles publiques de France ? Car il faudra bien que vous en arriviez là. Et par quoi les

remplacerez-vous ? Par des livres où ne figurera aucun de ces noms, les plus augustes et les plus dignes de respect qu'on puisse prononcer sur la terre ?

" Encore une fois, est-ce possible ? Comprenez-vous un livre d'histoire naturelle où il ne soit pas question de nature, de providence, de création, où ne reviennent quantité de mots exprimant ces mêmes idées ou d'autres mots qui rendent des idées contraires ? Comprenez-vous une histoire de France où l'on se taise sur l'Eglise catholique, qui apparaît à chacune de ses pages ? Sera-t-il interdit à l'enfant de demander à l'instituteur ce que signifient toutes ces choses ? Sera-t-il défendu à l'instituteur de donner des explications, sous peine de pénétrer dans le dogme et de sortir de la neutralité ? Devra-t-il répondre invariablement : ceci ne me regarde pas, c'est l'affaire de M. le Curé ? Et voilà le rôle étroit, mesquin, infime, machinal, mécanique, auquel vous voulez condamner l'instituteur sous prétexte de l'élever !

" Est-ce que vous ne voyez pas que vous faites à cet homme une sanglante injure, et que d'un pareil enseignement où il ne sera plus question ni de Dieu, ni du Christ, ni de la Bible, ni de l'Evangile, ni de tout ce qui fait l'honneur et la force du genre humain, il ne sortira que les générations inférieures et abaissées ?

" On se figure que le silence de l'instituteur sur la religion équivaut de sa part à un acte de neutralité ; c'est là une pure chimère.

" Ne pas parler de Dieu à l'enfant pendant sept ans, alors qu'on l'instruit six heures par jour, c'est lui faire accroire positivement que Dieu n'existe pas, ou bien qu'on n'a nul besoin de s'occuper de lui.

" Expliquer à l'enfant les devoirs de l'homme envers lui-même et envers ses semblables, et garder un silence profond sur les devoirs de l'homme envers Dieu, c'est lui insinuer clairement que ces devoirs n'existent pas, ou qu'ils n'ont aucune importance. Avec la finesse d'observation naturelle à son âge, l'enfant se dira que son maître ne croit pas en Dieu et il fera de même, ou il doutera.

" Votre école neutre ne produira donc que des sceptiques et des indifférents ; voilà pourquoi notre conscience nous fait un devoir de la repousser de toutes nos forces.

" L'instituteur se renfermera dans une abstention complète à l'égard des matières religieuses ! Mais, Messieurs, sur ce point capital, l'abstention est impossible ; car, suivant que l'on croit ou que l'on ne croit pas à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme, la pensée et la vie humaine prennent un tout autre cours.

" En pareil cas et de la part d'un instituteur, le silence équivaut à une négation.

" Taire systématiquement et de parti pris, — car c'est l'hypothèse, — le nom du Christ, sa doctrine, sa vie, ses œuvres, dans une école d'enfants chrétiens, qui l'invoquent matin et soir, qui vont faire leur première communion ou qui viennent de la faire, ce n'est pas garder un rôle purement passif, ce n'est pas se renfermer dans la neutralité : c'est agir directement, positivement sur l'esprit de l'enfant, c'est lui faire accroire que le Christ n'est pas Dieu, puisque le maître de daigne pas s'occuper de lui.

" On ne cantonne pas la religion dans un coin de l'âme ;